

Maisons et balcons fleuris

31 janvier 2015 - 01 : 48



La Direction Espaces Verts propose chaque année le concours des maisons et balcons fleuris qui se déroule au mois de juin. Ce concours est ouvert à toute personne dont la résidence se trouve sur le territoire de la commune de Brest. Il est doté de prix attribués par décision du jury.

Les six catégories du concours

- 1ère catégorie : Etablissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...)
- 2ème catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue
- 3ème catégorie : Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100 m²) très visibles de la rue
- 4ème catégorie : Espaces le long de la voie publique (talus, murs...), espaces collectifs (îlots dans lotissements, lavoirs, fontaines...)
- 5ème catégorie : Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers,... impliquant les résidents, et écoles, centres de loisirs... fleuris par les enfants
- 6ème catégorie : Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation)

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, il sera tenu compte des pratiques et moyens mis en œuvre pour, notamment, limiter l'arrosage, éviter l'utilisation de produits phytosanitaires et valoriser les déchets de jardin.

Le règlement du concours 2014 est [accessible ici](#)

Contact et renseignements :

Direction Espaces Verts

tél : 02.98.34.31.07 ou 02.98.34.31.46

courriel : espaces-verts@brest-metropole-oceane.fr

Le jury du concours des Maisons et Balcons Fleuris 2014 de la Ville de Brest, Monsieur Francis GROSJEAN, Vice-Président de Brest métropole, a procédé à la désignation des lauréats.

[Cliquez ici pour consulter la liste des gagnants de Brest](#)

[Cliquez ici pour consulter la liste des gagnants de Brest métropole](#)